



**Procès-verbal de la réunion du Conseil
de la MRC Avignon tenue le 10 décembre 2025,
à 20 h, à Maria**

Sont présents(es) : Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet
Monsieur David Bourdages , directeur général et greffier-trésorier
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise
Monsieur Lucien Leblanc , Conseiller Municipalité de Ristigouche-Sud-Est
Madame Nancy Arsenault
Madame Patricia Chartier
Monsieur Jean-Paul Landry
Monsieur Régis Leblanc
Monsieur Serge Normandeau
Monsieur Sylvain Roy
Monsieur Richard St-Laurent

Sont absents(es) : Madame Aude Buevoz , directrice générale adjointe
Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection
 - 3.1. Élection du préfet et/ou de la préfète
 - 3.2. Élection du préfet suppléant et/ou de la préfète suppléante
4. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 26 novembre 2025
6. Finances et administration
 - 6.1. Adoption du budget 2026
 - 6.2. Nominations aux comités de la MRC
 - 6.2.1. Comité de relations de travail (CRT)
 - 6.2.2. Comité d'analyse du Fonds régions et ruralité
 - 6.2.3. Plan de développement de la zone agricole
 - 6.2.4. Comité consultatif en aménagement du territoire

- 6.2.5.** Planification stratégique et révision du schéma d'aménagement
- 6.2.6.** Comité d'investissement commun (CIC)
- 6.2.7.** Fonds d'engagement social (FES) Boralex
- 6.2.8.** Fonds d'engagement social (FES) Innergex
- 6.2.9.** Plan d'intégration et d'attribution des ressources en développement économique (PIAR)
- 6.2.10.** Comité aviseur sur le tourisme
- 6.2.11.** Schéma de couverture de risque (SCR) en sécurité incendie
- 6.2.12.** Comité de sécurité publique (CSP)
- 6.2.13.** Comité territorial en développement social (CTDS)
- 6.2.14.** Politique culturelle
- 6.2.15.** Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC)
- 6.2.16.** Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG)
- 6.2.17.** Organisme de bassin versant Matapédia Restigouche (OBVMR)
- 6.2.18.** Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
- 6.2.19.** Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP)
- 6.2.20.** Réseau de protection animale de la Baie-des-Chaleurs (RPABDC)
- 6.2.21.** Comité d'harmonisation du Parc de Miguasha
- 6.2.22.** Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles (RIÉGÎM)
- 6.2.23.** Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie et des Îles
- 6.2.24.** Regroupement des MRC de la Gaspésie
- 6.2.25.** Centre d'appel d'urgence des municipalités de l'Est-du-Québec (CAUMEQ)
- 6.2.26.** Agence régionale de mise en valeur des forêts privées GÎM (AFOGÎM)
- 6.2.27.** Réseau collectif des communications de la Gaspésie et des Îles

6.3. Approbation de l'offre de services – bases de béton des enseignes de la MRC

6.4. Approbation d'une contribution à la Fondation Étincelle Jeunesse

6.5. Encadrement de certains revenus reportés

6.5.1. Dernier montant de l'enveloppe COVID : BCTG

6.6. Demande à la Régie des matières résiduelles Avignon-Bonaventure le transfert du contrat de recyclage et mandat de négociation

7. Services techniques et évaluation

7.1. Approbation des offres de services de PG Solutions - Territoire pour le service d'inspection municipale

8. Aménagement du territoire
 - 8.1. Municipalité de Matapédia : demande de recommandation de la CPTAQ, dossier 452413 – Demande d'autorisation d'usage autre que l'agriculture et aliénation
 - 8.2. Ville de Carleton-sur-Mer : certificat de conformité pour le règlement 2025-505 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout de l'usage multifamilial dans la zone 114-V
 - 8.3. Conseil de l'eau Gaspésie Sud : demande d'appui au projet « Restauration de l'habitat des salmonidés par l'amélioration de traverses de cours d'eau problématiques du sud de la Gaspésie »
9. Développement économique :
 - 9.1. Délégation en matière d'octroi des subventions au Comité d'investissement commun (CIC)
 - 9.2. Approbation de dépôt de demandes de financement au PAPDE pour plans d'action
10. Développement territorial et social
 - 10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations des comités d'analyse
11. Sécurité publique
12. Ressources humaines
13. Divers
 - 13.1. Appui - Club de motoneige sportif Marquis de Malauze (PAVHR)
14. Correspondance
 - 14.1. Liste de correspondances
15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour
16. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

La présente réunion du Conseil de la MRC prévoit l'élection du préfet, le greffier préside donc la séance jusqu'à l'élection de ce dernier et assure la présidence des élections.

2. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2025-12-10-547

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 10 décembre 2025*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert ainsi que l'ajout du point 13.1 - Appui au Club de motoneige sportif Marquis de Malauze (PAVHR).

3. Élection

3.1. Élection du préfet et/ou de la préfète

CMRC-2025-12-10-548

Résolution relativement à l'élection du préfet ou de la préfète de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT l'article 210.25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale qui prévoit que le préfet élu par cooptation doit être élu par scrutin secret dans les trois mois suivant les élections générales municipales;

CONSIDÉRANT que lors de la séance prévoyant l'élection du préfet, le greffier préside la séance jusqu'à l'élection du préfet et assure la présidence des élections;

CONSIDÉRANT que monsieur David Bourdages, greffier-trésorier de la MRC Avignon, a réalisé le processus d'élection selon les règles et;

A été mis en candidature par : Cynthia Dufour

Mathieu Lapointe

Résultat du vote : Mathieu Lapointe

Par conséquent, monsieur David Bourdages, greffier-trésorier, proclame élu au poste de préfet : Mathieu Lapointe.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

3.2. Élection du préfet suppléant et/ou de la préfète suppléante

CMRC-2025-12-10-549

Résolution relativement à l'élection du préfet suppléant ou de la préfète suppléante de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui prévoit que le préfet suppléant est nommé par le conseil de la MRC selon la procédure qu'il décide;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé au processus électoral;

Appel à candidatures : Sylvain Roy

Vote : Sylvain Roy

Il est PROPOSÉ par : Serge Normandeau
et résolu unanimement

De nommer : monsieur Sylvain Roy comme préfet suppléant de la MRC Avignon.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

- 4. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 26 novembre 2025**

CMRC-2025-12-10-550

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 26 novembre 2025*. 10 pages.

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 26 novembre 2025.

6. Finances et administration

6.1. Adoption du budget 2026

CMRC-2025-12-10-551

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Budget 2026*. 10 décembre 2025. 13 pages.

Résolution concernant l'adoption du budget 2026 de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT le dépôt et l'analyse du projet de budget de la MRC Avignon pour l'année 2026 effectué par le Conseil;

CONSIDÉRANT les orientations et projets recommandés par les départements de la MRC : gestion et administration, services techniques, aménagement, développement territorial, développement économique;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC prévoit un budget équilibré de 12 268 042 \$ incluant l'utilisation de 452 107 \$ des excédents de fonctionnement;

Il est PROPOSÉ par : Patricia Chartier
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet de budget 2026 présenté pour le département de gestion et administration;

Que la MRC Avignon adopte le projet de budget 2026 présenté pour le département d'aménagement;

Que la MRC Avignon adopte le projet de budget 2026 présenté pour le département de services techniques;

Que la MRC Avignon adopte le projet de budget 2026 présenté pour le département de développement économique;

Que la MRC Avignon adopte le projet de budget 2026 présenté pour le département de développement territorial;

Que la MRC Avignon fixe à 211 473 \$ les quotes-parts à demander aux municipalités.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.2. Nominations aux comités de la MRC

Que l'ensemble des résolutions soit acheminé à Nancy Gauvin, adjointe administrative et l'information des nominations à l'ensemble de l'équipe.

Le Conseil de la MRC adopte les nominations des comités suivants :

6.2.1. Comité de relations de travail (CRT)

CMRC-2025-12-10-552

Régis Leblanc
Sylvain Roy

6.2.2. Comité d'analyse du Fonds régions et ruralité

CMRC-2025-12-10-553

Mathieu Lapointe, préfet
Sylvain Roy
Cynthia Dufour

6.2.3. Plan de développement de la zone agricole

CMRC-2025-12-10-554

Patricia Chartier

6.2.4. Comité consultatif en aménagement du territoire

CMRC-2025-12-10-555

Sylvain Roy

6.2.5. Planification stratégique et révision du schéma d'aménagement

CMRC-2025-12-10-556

Mathieu Lapointe, préfet
Sylvain Roy

6.2.6. Comité d'investissement commun (CIC)

CMRC-2025-12-10-557

Mathieu Lapointe, préfet

6.2.7. Fonds d'engagement social (FES) Boralex

CMRC-2025-12-10-558

Jean-Paul Landry

6.2.8. Fonds d'engagement social (FES) Innergex

CMRC-2025-12-10-559

Jean-Paul Landry

6.2.9. Plan d'intégration et d'attribution des ressources en développement économique (PIAR)

CMRC-2025-12-10-560

Mathieu Lapointe, préfet

6.2.10. Comité aviseur sur le tourisme

CMRC-2025-12-10-561

Serge Normandeau

6.2.11. Schéma de couverture de risque (SCR) en sécurité incendie

CMRC-2025-12-10-562

Rémi Lagacé

6.2.12. Comité de sécurité publique (CSP)

CMRC-2025-12-10-563

Mathieu Lapointe, préfet
Serge Normandeau
Rémi Lagacé

6.2.13. Comité territorial en développement social (CTDS)

CMRC-2025-12-10-564

Régis Leblanc

6.2.14. Politique culturelle

CMRC-2025-12-10-565

Régis Leblanc

6.2.15. Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC)

CMRC-2025-12-10-566

Nancy Arsenault

6.2.16. Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG)

CMRC-2025-12-10-567

Mathieu Lapointe, préfet
Richard St-Laurent

6.2.17. Organisme de bassin versant Matapédia Restigouche (OBVMR)

CMRC-2025-12-10-568

Rémi Lagacé

6.2.18. Conseil de l'Eau Gaspésie Sud

CMRC-2025-12-10-569

Nancy Arsenault

6.2.19. Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP)

CMRC-2025-12-10-570

Serge Normandeau

6.2.20. Réseau de protection animale de la Baie-des-Chaleurs (RPABDC)

CMRC-2025-12-10-571

Nancy Arsenault

6.2.21. Comité d'harmonisation du Parc de Miguasha

CMRC-2025-12-10-572

Sylvain Roy

6.2.22. Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles (RIÉGÎM)

CMRC-2025-12-10-573

Mathieu Lapointe, préfet
Richard St-Laurent

6.2.23. Régie intermunicipale du transport de la Gaspésie et des Îles

CMRC-2025-12-10-574

Mathieu Lapointe, préfet
Patricia Chartier

6.2.24. Regroupement des MRC de la Gaspésie

CMRC-2025-12-10-575

Mathieu Lapointe, préfet
Sylvain Roy

6.2.25. Centre d'appel d'urgence des municipalités de l'Est-du-Québec (CAUMEQ)

CMRC-2025-12-10-576

Jean-Paul Landry

6.2.26. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées GÎM (AFOGÎM)

CMRC-2025-12-10-577

Sylvain Roy

6.2.27. Réseau collectif des communications de la Gaspésie et des Îles

CMRC-2025-12-10-578

Mathieu Lapointe, préfet

6.3. Approbation de l'offre de services – bases de béton des enseignes de la MRC

CMRC-2025-12-10-579

Document déposé :

SÉBASTIEN CANTIN. *Soumission 00000829*. 27 octobre 2025.

Résolution concernant l'approbation de l'offre de services pour les bases de béton des enseignes de la MRC

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2025-07-09-480 relativement à l'approbation de l'offre de services pour les nouvelles enseignes de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'offre de services inclue la réalisation et l'installation des enseignes, mais n'inclue pas les bases de béton;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 00000829 de Sébastien Cantin Designer Graphique pour la production des bases de béton;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte la soumission numéro 00000829 de Sébastien Cantin Designer Graphique pour la production des bases de béton des enseignes de la MRC au montant de 22 932 \$ (avant taxes).

Que cette dépense soit prise à même les excédents de fonctionnement

Que la MRC Avignon autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer l'offre de services et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Samuelle Fugère Morin, agente aux communications et rayonnement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.4. Approbation d'une contribution à la Fondation Étincelle Jeunesse

CMRC-2025-12-10-580

Résolution concernant l'approbation d'une contribution à la Fondation Étincelle Jeunesse

CONSIDÉRANT la création d'une fondation pour le soutien des jeunes en besoin et difficulté du Centre de services scolaire René-Lévesque;

CONSIDÉRANT l'objectif de 1.5 M \$ pour assurer des dividendes utilisables de 75 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT la demande de contribution de la Fondation Étincelle Jeunesse déposée aux MRC Avignon, Bonaventure et Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT le consensus entre les 3 MRC et la Fondation d'une contribution de 100 000 \$ par MRC, versée en 3 versements selon les finances des MRC (35 000 \$ an 1, 35 000 \$ an 2 et 30 000 \$ an 3);

CONSIDÉRANT l'importance que porte le Conseil envers les enjeux attirés par cette Fondation;

Il est PROPOSÉ par : Régis Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

Approuve une contribution demandée par la Fondation Étincelle Jeunesse de 100 000 \$ à être décaissée sur trois ans en trois versements, soit : 35 000 \$ en 2026, 35 000 \$ en 2027 et 30 000 \$ en 2028 (sous réserve des disponibilités financières de la MRC - contribution prise à même les excédents de fonctionnement). Il est également requis une reddition de compte annuelle de la part de la Fondation.

Mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Mathieu Lapointe préfet, pour convenir et signer une entente de versement.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.5. Encadrement de certains revenus reportés

6.5.1. Dernier montant de l'enveloppe COVID : BCTG

CMRC-2025-12-10-581

Résolution concernant l'affectation de revenus reportés

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a des fonds résiduels de sommes reçues durant la crise de la COVID et que ceux-ci doivent être utilisés selon certaines règles;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a identifié le **Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie** comme projet phare en arrimage avec sa Signature Innovation - Avignon, milieu créatif;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite agir directement dans des projets structurants d'envergure afin de diversifier les emplois et les activités économiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon n'a pas réservé de montant dans son programme Vitalisation pour le **Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie**, contrairement aux autres projets structurants soutenus;

CONSIDÉRANT que le BCTG doit être soutenu adéquatement dans sa période de déploiement autonome;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Sylvain Roy
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon transfère les sommes du fonds COVID au montant de 33 022 \$ au **Bureau du cinéma et de la télévision de la Gaspésie** en contrepartie d'une entente et qu'en cas de dissolution, la MRC redeviendrait propriétaire desdites infrastructures et de celles qui auront été créées par la suite dans ce projet.

Que la MRC Avignon mandate son directeur général afin de conclure et signer ladite entente.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général, Aude Buévoz, directrice générale adjointe et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6.6. Demande à la Régie des matières résiduelles Avignon-Bonaventure le transfert du contrat de recyclage et mandat de négociation

CMRC-2025-12-10-582

Résolution concernant une demande à la Régie des matières résiduelles Avignon-Bonaventure le transfert du contrat de recyclage et mandat de négociation

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon gère le contrat de collecte des matières recyclables et autres services sur le territoire des municipalités des MRC Avignon et Bonaventure;

CONSIDÉRANT que ce contrat est rendu possible grâce à une entente avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon ne peut plus supporter cette responsabilité et demande un transfert du contrat et de sa gestion à la Régie des 24 municipalités du territoire, la RMRAB;

CONSIDÉRANT que ce transfert permettra un meilleur service;

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon requiert un transfert de l'entente pour la collecte des matières recyclables et autres services qu'elle a avec ÉEQ ainsi que le contrat de service lié à cette entente qu'elle a contracté avec MATREC suite à l'appel d'offres de novembre 2024;

Que la MRC Avignon demande à la RMRAB de prendre à charge des contrats dans les meilleurs délais;

Que le Conseil de la MRC Avignon mandate le directeur général et le préfet afin de négocier et prendre arrangement avec la RMRAB afin que ce transfert de responsabilité s'effectue au plus tard le 30 juin 2026.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Cathy Cauvier, directrice générale de la RMRAB et Colin Lafleur, agent en gestion de risque et planification

7. Services techniques et évaluation

7.1. Approbation des offres de services de PG Solutions - Territoire pour le service d'inspection municipale

CMRC-2025-12-10-583

Documents déposés :

PG Solutions – Territoire :

- 1MRCA81025752-JQ1
- 1MRCA81025771-JQ2
- 1MRCA81025773-JQ2

Résolution concernant l'approbation des offres de services de PG Solutions – Territoire pour le service d'inspection municipale

CONSIDÉRANT les enjeux auxquels font face les inspectrices et les inspecteurs municipaux de la MRC relativement à l'utilisation de plateformes différentes dans le cadre de leur travail;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de multiples plateformes entraîne diverses difficultés opérationnelles pour les inspecteurs et inspectrices, augmentant les risques d'erreurs et de confusion;

CONSIDÉRANT que la MRC accorde une grande importance à l'amélioration des services offerts aux municipalités et aux citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que la MRC et les municipalités se sont entendues pour mener à terme un projet d'amélioration des outils de gestion des permis et services d'inspection;

CONSIDÉRANT les offres de services soumises par PG Solutions – Territoire :

- 1MRCA81025752-JQ1
- 1MRCA81025771-JQ2
- 1MRCA81025773-JQ2

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Patricia Chartier
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon accepte les offres de services suivantes de PG Solutions – Territoire :

- 1MRCA81025752-JQ1
- 1MRCA81025771-JQ2
- 1MRCA81025773-JQ2

pour les montants suivants:

- un montant total de 60 286.90 \$ (plus les taxes applicables) pour l'achat initiale de licences et d'implantation pour les municipalités et la MRC, à l'exception de Carleton-sur-Mer;
- que cette dépense soit assumée par l'entente intermunicipale en inspection selon la répartition prévue à l'entente;
- que la part de la MRC, au montant de 4 740 \$ plus les taxes applicables, soit assumée à même les EFNA;
- que les frais annuels de licences au montant de 5 903.10 \$ plus les taxes applicables soient facturés selon les barèmes de l'entente;

Que la MRC Avignon autorise et mandate David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer les offres de services et à s'assurer de l'exécution du mandat.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

8. Aménagement du territoire

8.1. Municipalité de Matapédia : demande de recommandation de la CPTAQ, dossier 452413 – Demande d'autorisation d'usage autre que l'agriculture et aliénation

CMRC-2025-12-10-584

Documents déposés :

- 20251119_Lettre demande de recommandation CPTAQ dossier 452413
- 20241120_Plan CadastralProjet de Remplacement
- 20251106_Formulaire demande CPTAQ_452413

Résolution relativement à une demande de recommandation de la CPTAQ dossier 452413 - Demande d'autorisation d'usage autre que l'agriculture et d'aliénation, municipalité de Matapédia

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Matapédia concernant la construction d'un nouveau chemin d'accès en zone agricole, sur les lots 6 662 033, 6 662 036 et 6 662 039, pour desservir les résidences du chemin McDavid, à la suite de la fermeture d'une partie de ce dernier pour cause de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une recommandation de la MRC sur ce projet est requise en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi et des particularités régionales;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement, des dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce projet est nécessaire pour assurer la sécurité des résidents de la rue McDavid;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible de réaliser le projet à l'extérieur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le tracé du chemin projeté est prévu en fonction de minimiser l'impact sur les activités agricoles à proximité;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

QUE la MRC Avignon appuie la demande d'autorisation d'usage autre que l'agriculture et d'aliénation (dossier 452413) soumise par la municipalité de Matapédia, concernant la construction d'un nouveau chemin d'accès en zone agricole, sur les lots 6 662 033, 6 662 036 et 6 662 039.

Original : CPTAQ

Extrait de résolution : Geneviève Moffatt, directrice générale et greffière-trésorière municipalité de Matapédia et Samuel Landry, aménagiste MRC Avignon

8.2. Ville de Carleton-sur-Mer : certificat de conformité pour le règlement 2025-505 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout de l'usage multifamilial dans la zone 114-V

CMRC-2025-12-10-585

Documents déposés :

- Résolution 2511-243 Adoption règlement 2025-505
- Règlement 2025505_Multifamiliale zone 114-V

Résolution concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2025-505

CONSIDÉRANT le règlement n° 2025-505 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 2025-505 respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Richard St-Laurent
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement 2025-505 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout de l'usage multifamilial dans la zone 114-V, adopté suivant la résolution n° 25-11-243 du 10 novembre 2025.

Extrait de résolution : Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier ville de Carleton-sur-Mer, Louis Breton, directeur de l'urbanisme et de l'environnement ville de Carleton-sur-Mer et Samuel Landry, aménagiste MRC Avignon

8.3. Conseil de l'eau Gaspésie Sud : demande d'appui au projet « Restauration de l'habitat des salmonidés par l'amélioration de traverses de cours d'eau problématiques du sud de la Gaspésie »

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du Conseil de la MRC.

9. Développement économique :

9.1. Délégation en matière d'octroi des subventions au Comité d'investissement commun (CIC)

CMRC-2025-12-10-586

Résolution la délégation en matière d'octroi des subventions au Comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT que selon l'article 23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22.1), une MRC peut charger de la gestion de ses affaires son comité exécutif ou administratif, un membre de l'un de ces comités ou son directeur général;

CONSIDÉRANT que le cadre de gestion de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 et 3, prévoit que l'autorité décisionnelle quant à l'octroi des subventions doit être clairement identifiée et assumée;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, les décisions d'investissement relatives au développement économique et à l'aide aux entreprises sont rendues par le Comité d'investissement commun (CIC) de façon indépendante, conformément aux pratiques établies;

CONSIDÉRANT que le Fonds local de solidarité (FLS) exige que le Comité d'investissement commun (CIC) agisse à titre décisionnel et indépendant, sans que les décisions soient entérinées par le Conseil, celui-ci étant informé desdites décisions;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon juge opportun de déléguer ce pouvoir décisionnel à une personne désignée, laquelle agit également comme membre du CIC;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC Avignon doit néanmoins être périodiquement informé des décisions rendues afin d'assurer une rétroaction et de conserver sa responsabilité générale quant au respect des obligations de l'entente;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que :

1. Le Conseil de la MRC Avignon délègue à Mathieu Lapointe, préfet, le pouvoir d'approuver, en son nom, les octrois de subventions relevant des volets 2 et 3 du Fonds régions et ruralité (FRR), lorsqu'il agit au sein du Comité d'investissement commun (CIC).
2. Le préfet est autorisé à rendre ces décisions, sous réserve d'assurer la transmission périodique d'un rapport des octrois effectués au Conseil de la MRC.
3. La présente résolution entre en vigueur immédiatement.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

9.2. Approbation de dépôt de demandes de financement au PAPDE pour plans d'action

CMRC-2025-12-10-587

Résolution concernant le dépôt de demande de financement MEIE - Plan d'action commun en développement économique et touristique, MRC Avignon et Bonaventure

CONSIDÉRANT que le Programme d'appui aux projets de développement économique – Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions (PAPDE, volet 2) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) vise à soutenir la réalisation d'activités et de projets qui favorisent le

développement économique des secteurs stratégiques, des créneaux et pôles d'excellence, des centres et zones d'innovation ainsi que des régions;

CONSIDÉRANT que le plan d'action commun en développement économique et le plan en développement touristique des MRC Avignon et Bonaventure regroupe diverses activités et projets de mobilisation des entreprises locales, de soutien au développement économique local et de promotion de l'entrepreneuriat dans la Baie-des-Chaleurs, admissibles au PAPDE volet du MEIE;

CONSIDÉRANT que les MRC Avignon et Bonaventure collaborent activement depuis plusieurs années pour le développement économique et que les retombées des plans d'action précédents ont été positives pour l'économie locale;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Patricia Chartier
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- Autorise le dépôt d'une demande de financement auprès du MEIE dans le cadre du PAPDE volet 2 pour la réalisation des actions admissibles du plan commun en développement économique et touristique des MRC Avignon et Bonaventure;
- Autorise Mme Isabelle Bourque, directrice du développement économique de la MRC de Bonaventure et Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, à signer les documents de demande de financement et tout autre document relatif à ce dossier.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Geneviève Labillois, agente de développement économique, Joane Labillois, conseillère aux entreprises et agent.e de développement économique MRC de Bonaventure

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – Recommandations des comités d'analyse

11. Sécurité publique

12. Ressources humaines

13. Divers

13.1. Appui - Club de motoneige sportif Marquis de Malauze (PAVHR)

CMRC-2025-12-10-588

Résolution concernant un appui au Club de motoneige sportif Marquis de Malauze (PAVHR)

CONSIDÉRANT la demande d'appui adressée à la MRC Avignon du Club de motoneige sportif Marquis de Malauze;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui consiste à réaliser par le Club de motoneige, la réfection d'un pont situé sur la rivière Kempt;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont essentiels à la pérennité du sentier permettant l'accès à Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'appui de la MRC dans le cadre de la demande de financement au Programme d'aide aux véhicules hors route (PAVHR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie le Club de motoneige sportif Marquis de Malauze pour sa demande de financement au Programme d'aide aux véhicules hors route (PAVHR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

Suivi : Lettre d'appui

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Bruno Lagacé, président Club de motoneige sportif Marquis de Malauze

14. Correspondance

14.1. Liste de correspondances

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 10 décembre 2025. 10 pages.

Il est demandé de ramener à la prochaine réunion du Conseil, la correspondance de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 " Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services".

15. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

16. Levée de l'assemblée

CMRC-2025-12-10-589

Il est PROPOSÉ par : Sylvain Roy
Que l'assemblée soit levée.

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier

Mathieu Lapointe
Préfet et maire de Carleton-sur-Mer

